

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 466)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 55

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 5

I. – Supprimer l’alinéa 34.

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 37.

III. – En conséquence, à l’alinéa 92, substituer par deux fois aux mots :

« à l’avant-dernier »

les mots :

« au dernier ».

IV. – En conséquence, à l’alinéa 107, substituer au mot :

« troisième »

le mot :

« premier ».

V. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« à l’avant-dernier »

les mots :

« au premier »

VI. – En conséquence, à l'alinéa 109, substituer aux mots :

« à l'avant-dernier »

les mots :

« au dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 14 *ter* du projet de loi de finances rectificative pour 2012.